Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026095-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Eure

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/095

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Zone d'activité la Bellerie - Épaignes
Vente des parcelles 5-6-7 à M. Benjamin Duflo- Société AGILIS

M. Benjamin Duflo, représentant la société AGILIS, a envoyé un courriel afin de se porter acquéreur de 3 parcelles sur la zone d'activité la Bellerie à Epaignes. Filiale d'équipements routiers intervenant sur toute la Normandie, l'entreprise souhaite déménager son agence de Beuzeville pour se développer afin de passer de 18 collaborateurs à 30 d'ici 2030. Le projet est de créer des bureaux et une zone technique (bâtiment, aire de stockage).

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026095-DE

La commission développement économique qui s'est réunie en date du 4 septembre 2026 a donné un avis favorable à cette demande et propose la vente des parcelles 5-6-7. Le prix proposé est de 25 € HT/m², prix défini dans le règlement d'attribution des parcelles.

Considérant la proposition faite,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Accepte de vendre les parcelles 5-6-7 d'une surface globale de 4 081 m² à la société AGILIS représentée par M. Benjamin Duflo pour un montant de 25 € HT/m² soit 102 025 € HT.

- Autorise M. le Président à signer le compromis et l'acte de vente avec la faculté de substitution au profit de toute personne physique ou morale liée à M. Duflo Benjamin.

- Acte que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur. La collectivité sera représentée par Me Richard, notaire.

- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à la vente.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président

Jacques ENOS

Communauté de Communes LIEUVIN PAYS D'AUGE 27230 Thiberville